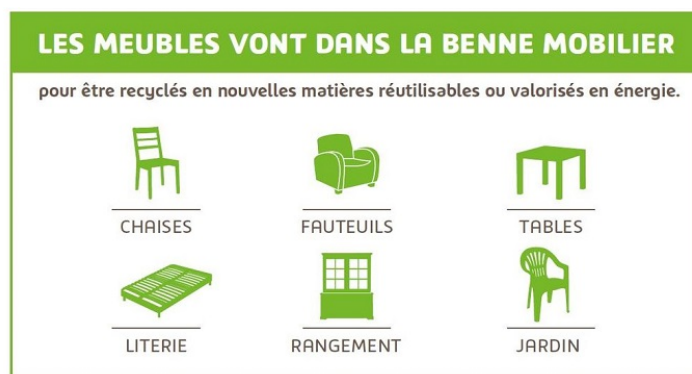


Déchèteries intercommunales : du nouveau pour le recyclage des meubles



A l'identique de la déchèterie à Feillens qui est équipée depuis 2015, c'est depuis le 22 octobre 2021 au tour de la déchèterie à Pont-de-Vaux de réceptionner, dans une benne dédiée au recyclage, les Déchets d'éléments d'ameublement (DEA), désignant les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués.

Que mettre dans ces bennes ?

Dans les bennes Éco-mobilier, les usagers du territoire peuvent déposer meubles usagers (tables, chaises, armoires, bureau, lits...), matelas ou encore mobilier de jardin.

L'ensemble de ces déchets seront valorisés ou recyclés afin d'écarter les meubles usagés de l'enfouissement et réduire ainsi leur impact environnemental.

Avec Éco-mobilier, éco-participez au Zéro déchet mobilier !

En 2011, face au constat qu'un meuble sur deux était enfoui, 24 fabricants et distributeurs du secteur de l'immobilier ont créé Éco-mobilier, un éco-organisme non-lucratif. Son objectif : financer et organiser la filière de collecte et de recyclage des déchets d'ameublement.

Éco-mobilier prend en charge la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des meubles et matelas usagés. La Communauté de communes Bresse et Saône s'associe à Éco-mobilier et propose ainsi aux usagers du territoire de participer au recyclage afin de donner une seconde vie aux meubles.

En savoir plus : eco-mobilier.fr

Pour plus de renseignements : 03 85 36 37 18 / environnement@ccbresseetsaone.fr

Renseignements complémentaires journalistes

Communauté de communes Bresse et Saône
Julien CORSAN, chargé de communication
03 85 36 80 64 – jcorsan@ccbresseetsaone.fr